



HONORAIRES DE NÉGOCIATION

A charge de l'Acquéreur - TVA 20% incluse

De 0 à 85.000 €	5.000 €
De 85.001 à 110.000 €	6 %
De 110.001 à 150.000 €	5 %
De 150.001 à 200.000 €	4,75 %
De 200.001 à 300.000 €	4,5 %
De 300.001 à 400.000 €	4,25 %
A partir de 400.001 €	4 %

HONORAIRES DE LOCATION - TVA 20% Incluse			
Appartements		Maisons	
Type	Tarif *	Type	Tarif *
Studio - T1	200 €	T1	350 €
T1 bis - T2	280 €	T2	400 €
T3	350 €	T3	450 €
T4	400 €	T4	500 €
T5	450 €	T5	550 €
T6 et plus	50 € par pièces supplémentaires	T6	50 € par pièces supplémentaires

Ce tarif s'applique à chacune des parties (bailleur et locataire) - Il comprend la visite du logement, la rédaction du bail, la constitution du dossier et la réalisation de l'état des lieux.

Il est plafonné en fonction de la surface du bien comme prévu dans la loi ALUR n°2014-366 du 24 mars 2014.

Si le locataire est présenté par le propriétaire, les honoraires de location seront de 50% des tarifs indiqués ci dessus.

La rédaction de bail seul est de 250 € ttc.

Barème applicable au 1er janvier 2023